

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme  
**Herausgeber:** Association nationale pour le développement du tourisme  
**Band:** 7 (1924)  
**Vorwort:** Septième rapport annuel  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

comprenant la période  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1924.

---

Pendant l'année 1924, l'Office suisse du Tourisme a poursuivi l'exécution des tâches qui lui sont imposées par les statuts de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme et notamment par le « Programme d'action » adopté par le Conseil du Tourisme le 21 mai 1918. Durant cet exercice, nous avons eu la satisfaction de constater que les travaux effectués par l'Office suisse du Tourisme sous le contrôle des organes de l'Association nationale ont eu l'approbation des autorités fédérales, ensuite de la requête présentée par la Direction de l'Office au Conseil fédéral, puis à l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une augmentation de la subvention fédérale. Nous tenons à en remercier dès l'abord le Conseil fédéral, puis les Commissions du Conseil National et du Conseil des Etats chargées d'examiner cette requête, et les Chambres fédérales, qui ont décidé de porter la subvention fédérale annuelle de 120.000 à 200.000 fr.

Dans son rapport à l'Assemblée fédérale sur cette question, le Conseil fédéral reconnaît « qu'il n'y a aucune raison de douter que l'Office suisse du Tourisme ne gère consciencieusement et judicieusement les fonds qui lui sont confiés et n'en tire le meilleur parti possible. Les garants en sont, au point de vue technique de la comptabilité, le Service de revision des finances du canton de Zurich, chargé du contrôle des finances de l'Office, et, au point de vue de l'emploi judicieux des fonds, les trois organes de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme : Assemblée générale, Conseil du Tourisme et Comité de Direction, dans lesquels la Confédération est représentée, et qui exercent leur droit de contrôle, de surveillance et de haute direction, conformément aux statuts ».

### A. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La septième Assemblée générale de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme a eu lieu à Berne le 5 juin 1924 sous la présidence de *M. le directeur G. Kunz*. Les fonctions de scrutateurs furent remplies par *MM. F. Raaflaub*, conseiller municipal à Berne, et *Akert*, chef du Service du Chemin de fer B. L. S., à Berne ; celles de secrétaire, par *M. M. Jaton*, à Zurich. L'Assemblée comptait 88 membres et délégués représentant 577 voix.

Le rapport de gestion sur l'exercice 1923, les comptes de la même année et le budget pour 1924 furent adoptés. La situation financière de l'Office suisse du Tourisme donna lieu à un intéressant échange de vues.